

Pour la saison 2018-2019, les patineurs privés se répartiront donc les heures de pratiques en fonction de leur catégorie de compétition, soit : Étape 5/6 et Star 1, Star 2, Star 3, Star 4/Sans-limites, Star 5 et +/ Pré-juvénile et +.

Cette répartition permettra d'équilibrer le nombre de patineurs à travers nos différents groupes de pratiques tout en permettant des sessions de patinage plus sécuritaires.

Afin de répartir les patineurs à travers les catégories de pratiques, la dernière catégorie de compétition entre janvier 2018 et mars 2018 sera utilisée. La catégorie de pratiques pourra également être déterminée lors de la préinscription si le patineur prévoit débiter la nouvelle saison dans une nouvelle catégorie de compétition. Pour les patineurs nouveaux dans la catégorie privée, svp vous Étape 5/6 et Star 1 à moins d'avis contraire de votre entraîneur.

Veillez noter que le seul moment de l'année où un patineur pourra passer à une catégorie supérieure sans y avoir compétitionné au préalable sera lors de la préinscription. Ce patineur devra toutefois être inscrit et avoir compétitionné dans la catégorie supérieure visée avant le 10 décembre de la nouvelle saison. Si toutefois, il ne répondait pas à ce critère, il devra retourner dans la catégorie de pratiques correspondant à la dernière catégorie de compétition de la saison précédente.

Les patineurs doivent être **âgés de moins de 21 ans** au 1^{er} juillet de l'année en cours.

Pour les patineurs qui ne compétitionnent pas, les critères suivants seront appliqués afin de déterminer la catégorie de pratiques :

CATÉGORIES	CRITÈRES
Étape 5 Étape 6 STAR 1	- Avoir complété l'étape 5 - Aucune compétition requise
STAR 2	- Doit avoir compétitionné dans la catégorie STAR 2 entre janvier et mars 2018 ou - Doit compétitionner STAR 2 avant le 10 décembre 2018 et/ou - Avoir réussi 2 tests préliminaires et/ou avoir réussi 2 tests STAR 2
STAR 3	- Doit avoir compétitionné dans la catégorie STAR 3 entre janvier et mars 2018 ou - Doit compétitionner STAR 3 avant le 10 décembre 2018 et/ou - Avoir réussi 3 tests préliminaires et/ou avoir réussi 3 tests Star 3
STAR 4 Sans-limites	- Doit avoir compétitionné dans la catégorie STAR 4 ou Sans-limites entre janvier et mars 2018 ou - Doit compétitionner STAR 4 avant le 10 décembre 2018 et/ou - Avoir réussi 3 tests junior bronze et/ou avoir réussi 1 test STAR 4 et 2 tests STAR 5
STAR 5 et + Pré-juvénile et +	- Doit avoir compétitionné dans la catégorie STAR 5 et + ou Pré-juvénile et + entre janvier et mars 2018 ou - Doit compétitionner STAR 5 et + ou Pré-juvénile et + avant le 10 décembre 2018 et/ou avoir réussi 3 tests sénior bronze